



Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie
ARRONDISSEMENT ROUTIER DE
DUNKERQUE

Tél : 03 59 73 41 00

Affaire suivie par :
Monsieur JOSE MACHU

ATP-DK23-6549

Le 10 juillet 2023

SIECF

Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle
59190 HAZEBROUCK

Demande ATP : **ACCORD**

Vu le règlement de la voirie interdépartemental du 17 décembre 2014,
Vu l'arrêté de voirie portant ACCORD et/ou PERMISSION DE VOIRIE n°2019/DV/SIECF-Tél en date du 13/03/2019,
Vu votre demande d'accord en date du 10/07/2023,

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous autorise à entreprendre les travaux suivants :

Objet : branchement souterrain (Electricité)

**Description : Dépose de 20 lanternes et implantation de 5 ensembles
solaire**

Durée de validité de l'accord : 6 mois (à compter de la date de signature du présent document.)

**Localisation(s) des travaux : Du 18 Route de Bergues 59380 Bierne
au 2 Route de Watten Cd3 59380 Bierne**

Sur route(s) : RD0352, PR4 + 58 au PR5 + 63, en et hors agglomération.

Coordonnées GPS : 50.964,2.4158 à 50.971,2.4215;

Toutefois, les travaux ne pourront démarrer que lorsque le bénéficiaire ou l'entreprise chargée des travaux aura informé les services de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE de la date de démarrage.

A noter que cet Accord Technique Préalable est donné sous réserve expresse du droit des tiers et limitatif en ce sens que tous les travaux qui n'y sont pas précisés ne sont pas autorisés.

A cette fin, vous trouverez ci après les prescriptions techniques à respecter lors de l'exécution des travaux, en complément des prescriptions générales figurant dans l'arrêté pré cité portant accord et/ou permission de voirie vous autorisant à maintenir et installer vos infrastructures sur le domaine public routier départemental.

Toute modification du projet doit faire l'objet de prescriptions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé par : Alexandre ROUSSEAU
Date : 10/07/2023
Qualité : Responsable
Arrondissement Routier de
Dunkerque - DIRECTION DE LA
VOIRIE

Copie à la commune: BIERNE